

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.11/33
24 avril 1951
FRANCAIS¹⁾
ORIGINAL :
FRANCAIS - ARABE

PETITION DE LA LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE, SECTION DE BARDERA
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et aux articles complémentaires F et L du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle, au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, et aux Gouvernements colombien, égyptien et philippin en leur qualité de membres du Conseil consultatif pour la Somalie, un câblogramme en date du 7 mars 1951 et une communication non datée émanant de la Ligue de la jeunesse somalie, section de Bardera et concernant le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Ces communications ont été transmises au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

1) Traduction de l'arabe faite par le service linguistique du Conseil consultatif pour la Somalie.

TELEGRAMME (traduction de l'italien)

CONSEIL CONSULTATIF ONU MOGADISCIO

Autorités locales de Bardera continuent les mêmes bévues graves qu'au
31 mars 1950.

SYL

NOTE DE M. SALAHEDDINE FADEL, représentant de l'Egypte auprès du CONSEIL
CONSULTATIF (traduction de l'arabe):

J'ai vu les membres de la Ligue de la jeunesse somalie, et leur ai parlé
de cette question. Ils m'ont promis de me tenir au courant des détails
quand ils les recevront de Bardera, ainsi qu'ils l'ont demandé au Secrétaire
de la section de la Ligue de Bardera.

(signé) Salaheddine Fadel

Copie

148

Traduction de l'arabe

A S.E. Salaheddine,

Représentant des Nations Unies en Somalie.

Après salutations, nous avons l'honneur de vous porter plainte contre ce que le Gouvernement italien a fait à Bardera. En somme, il n'a pas changé ses coutumes, ni sa politique. Voulant coloniser et dominer, il agit en fasciste. Il prépare actuellement le désaccord et la querelle au sein du peuple somali. Les preuves de ce que nous avons dit sont les faits suivants :

1. Le Gouvernement a maltraité un des cheikhs somalis âgés, Cheikh Abdullah Cheikh Miyo, qui était grand "Iman" et avait une grande popularité. Son père était le Cheikh de la loi. Il était connu dans tous les lieux. Il avait un terrain cultivé par ses parents et ses hommes et qu'il avait hérité de son père. Des agents ont voulu confisquer par force ce terrain. Le Cheikh Abdullah Cheikh Miyo s'est plaint en vain à plusieurs reprises auprès du Gouvernement, qui au lieu de mettre fin à ces contraintes, a aidé les contradicteurs. Il a envoyé sur les lieux un Italien de la police, nommé Carini. Celui-ci a rassemblé les hommes du Cheikh Abdullah et leur a annoncé que cette terre ne leur appartenait pas. Le Cheikh Abdullah est venu à Bardera et il a adressé une requête au Gouvernement, requête qui resta sans réponse. Tout cela est pour préparer la querelle entre les hommes du Cheikh et les contradicteurs.

2. Le nommé Nopolo Indreio, maréchal de la police, a envoyé le 14 février un de ses hommes pour faire venir l'épouse de Abou Bakr Osman Mohamed, de la Direction de la Ligue de la jeunesse somalie et l'épouse du Somali Adam Jénéih pour les envoyer à la visite médicale sous prétexte qu'elles ont propagé la maladie chez les soldats. Elles lui ont répondu que "vous nous avez déshonorées et injuriées de la pire des injures. Nous vous demandons un témoin de ce que vous nous attribuez".

Ce fait est exposé au Résident de Bardera et au Commissaire du Haut-Juba. Ils n'ont rien fait pour remédier à ce geste. Tout cela est pour encourager la querelle. Il attribue des faits analogues aux épouses des membres de la Ligue de la jeunesse somalie pour exciter celle-ci à la révolte.

3. Le 6 mars, le nommé Abed Cheikh Daron, de la Ligue de la jeunesse somalie est frappé sur la route par six agents et un soldat en présence de plusieurs personnes. Celui-là appelle au secours les Somalis. La querelle était sur le point d'éclater entre les soldats et les habitants somalis. Au coucher du soleil, le Gouvernement a envoyé des soldats bien armés pour surveiller et arrêter les passants. Pendant cette nuit, ils ont emprisonné sans motif les hommes savants qui ne propageaient pas les querelles, et ils ont arrêté les cheikhs et les savants pour exciter les habitants à la révolte.

Nous ne détestons pas l'emprisonnement des fautifs et des querelleurs; mais nous détestons l'emprisonnement des innocents et les coups grossiers dans les chemins.

Le 7 mars, ils ont empêché le passage du chemin qui relie la mosquée à l'AFIS, c'est-à-dire, le bureau, et tout cela pour exciter les gens à la querelle. Lorsque nous avons vu que le trouble progressait nous avons télégraphié à Mogadiscio au Conseil consultatif des Nations Unies, à l'Administrateur Fornari et à la Ligue de la jeunesse somalie. Pour éviter la révolte, nous avons rassemblé les gens et nous leur avons ordonné l'ordre.

4. Le 10 mars, le Commissaire du Haut-Juba est venu à Bardera dans l'espoir d'arranger les incidents qui se sont déroulés. Son intervention est restée sans résultat. Dans la même nuit de son arrivée, la police a frappé un homme somali; le lendemain matin, nous avons porté plainte au Résident. Il nous a répondu qu'il empêchera aux militaires de faire de pareille action. Une nuit après cette réponse, deux Somalis furent frappés de nouveau.

5. Le nommé Saintwity Banadity, capitaine dans l'armée a ordonné à ses hommes de ne pas marcher avec les Somalis et de ne pas être membre de leur Ligue. Tout militaire qui n'observera pas ses ordres sera renvoyé.

Le 11 mars, le maréchal Mohamed Abdullah a ordonné à ses hommes de marcher en groupe hors de la caserne pour frapper chaque Somali rencontré au cours du chemin. Le capitaine a annoncé ainsi qu'il renvoie chaque militaire vaincu. Les militaires ignorants ont commencé à frapper les gens puisqu'ils y étaient autorisés jusqu'aujourd'hui. De ce qui précède, nous constatons que le Gouvernement cherche la querelle entre les Somalis et ne cherche pas l'intérêt général.

6. Le fleuve de Bardera avait un grand passage qui était utile à tous les habitants de cette contrée. Pour désunir les Somalis, le Gouvernement a enlevé ce passage malgré qu'il sait que le fleuve doit être inondé. De ce qui précède, nous constatons que le Gouvernement ne cherche pas l'intérêt du pays.

7. Le progrès du pays repose sur l'enseignement et nous n'avons pas d'école, pourtant la densité des habitants est forte à Bardera. Nous avons demandé au Gouvernement à plusieurs reprises, ce dernier ne nous a rien accordé. Nous sollicitons de la générosité des Nations Unies de nous allouer des écoles.

8. Excellence, nous à Bardera, nous formons une densité d'habitants qui est appréciable, nous demandons de la générosité des Nations Unies un grand hôpital et des médicaments suffisants parce que nous n'avons qu'un petit hôpital pouvant contenir 12 personnes seulement.

Nous avons demandé au Gouvernement d'établir un hôpital. Sa réponse était affirmative. Il promet mais il ne réalise pas.

9. Excellence, si nous sommes Somalis, nous demandons d'avoir les droits de notre chère patrie et nous ne voulons qu'aucun ait profit de notre pays s'il n'est pas Somali, sans que notre désir soit accordé.

Cachet : Somali Youth League
Bardera

(signé) Mohamed Cheikh Hassan, Sec.
Direction de la Ligue, Bardera
